



TRANSMIS LE 18/05/2026
 REÇU LE 18/05/2026
 AFFICHÉ LE 19/05/2026
 NOTIFIÉ LE 19/05/2026
 PUBLIÉ LE 19/05/2026
 EXÉCUTOIRE LE 19/05/2026

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Mme Etienne de LEBÉCHEC

Secrétariat Général
 XM/DB/FS

ARRÊTÉ N° 26-331

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
 - MENTIONS EXÉCUTOIRES -

À M. Xavier DUBOURG, 2^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

VU la délibération du 20 mars 2026 relative à l'installation du Conseil Municipal,

VU la délibération du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU la délibération relative à l'élection des 11 Adjointes en date du 20 mars 2026,

VU l'élection de **M. Xavier DUBOURG en tant que 2^{ème} Adjoint au Maire** par le Conseil Municipal de la commune de Franconville-la-Garenne, réuni en séance le 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT le Tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration,

CONSIDÉRANT l'utilité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

CONSIDÉRANT la nécessité de déléguer certaines attributions pour le bon fonctionnement du Service Public,

ARRETE

Article 1 M. Xavier DUBOURG, Adjoint au Maire, se voit attribuer, sous sa surveillance et sa responsabilité, la signature des mentions exécutoires de tous les arrêtés, décisions, délibérations et actes juridiques.

Article 2 La signature par cet Adjoint au Maire devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire » et suivie de ses nom et prénom et de sa qualité d'Adjoint au Maire.

Article 3 La présente délégation de fonction et de signature prendra effet à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 4 En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliations en seront adressées au Préfet, au Procureur, au Comptable Public et à l'intéressé.

Article 6 Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 7 avril 2026.

Xavier MELKI
 Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller régional d'Île-de-France



Arrêté notifié à Xavier DUBOURG, le 19 mai 2026
 Signature

Acte à classer

ARR26-331

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-18T23-35-05.00 (MI269824699)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260407-ARR26-331-AI (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE - MENTIONS EXÉCUTOIRES - À MONSIEUR XAVIER DUBOURG, 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE.

Date de décision : 07/04/2026



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature
5.5.1. adjoints et conseillers délégués (permanente)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ARR 26-331 cara exécutoire Xavier DUBOURG.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/05/26 à 23:35

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 18/05/26 à 23:35

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 18/05/26 à 23:38